

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT :
ESSONNE

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CENTRE COMMUNAL
D'ACTION SOCIALE DE VERT-LE-GRAND**

NOMBRE DE MEMBRES

Afférents au
Conseil
d'Administration
9

En
exercice
9

Qui ont pris
part à la
Délibération
9

DATE DE LA CONVOCATION

15 septembre 2026

DATE D'AFFICHAGE

15 septembre 2026

SEANCE DU 25 SEPTEMBRE 2026

L'an deux mille vingt-six, le 25 septembre à 15 heures, les membres du Centre Communal d'Action Sociale régulièrement convoqués, se sont réunis au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil municipal de la Mairie, lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Thierry MARAIS, Président,

Présents : M Thierry MARAIS, M Romuald AMIOT, M Jean-Paul BODENANT, Mme Simonne CADIX, Mme Sandrine DERYCKE, Mme Rosa FISCHER, Mme Cécile GROENINCK, Mme Marie-France PIGEON, M. Jean-Claude QUINTARD.

Absents excusés : /

Mme Sandrine DERYCKE est désignée secrétaire de séance.

N°

2026/08

OBJET :

Semaine bleue 2026.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code de l'Action Sociale et des Familles,

CONSIDERANT l'organisation au niveau nationale de la semaine bleue dédiée aux personnes âgées et retraités de France,

CONSIDERANT qu'en 2026, la semaine bleue se déroulera du 5 au 11 octobre 2026,

CONSIDERANT la volonté du CCAS de Vert-le-Grand de s'inscrire dans ce dispositif,

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION APRES EN AVOIR DELIBERE,

DECIDE de proposer l'action suivante au profit des Grandvertois le mardi 6 octobre 2026.

- 9h00 – petit déjeuner à Fontenay-le-Vicomte puis visite de l'église avec un historien
- 13h15 – film « La maison de nos rêves » au cinétoile de Ballancourt
- 15h00 – thé dansant et gouter à Ballancourt-sur-Essonnes

PRECISE que cette action est proposée conjointement par les CCAS de Ballancourt-sur-Essonnes, Fontenay-le-Vicomte et Vert-le-Petit.

PRECISE que la participation à cette journée est proposée gratuitement aux Grandvertois qui sont âgées de 65 ans et plus en 2026 et qui sont inscrits sur les listes électorales de la commune.

DECIDE que pour eux, le CCAS de Vert-le-Grand prendra à sa charge le coût de la journée.

DIT que pour les personnes qui ne remplissent ces conditions la participation est fixée à 10€ par personne.

AUTORISE Monsieur le Président à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

Délibération adoptée par le Conseil d'Administration à l'unanimité.

DELIBERATION RENDUE EXECUTOIRE

Transmise à la Préfecture d'EVRY

Le

Publiée ou notifiée le

.....

DOCUMENT CERTIFIE CONFORME PAR

Le Président

Le Secrétaire de séance,

Sandrine DERYCKE

Fait et délibéré les jours, mois an susdits
POUR EXTRAIT CONFORME

Vert-le-Grand, le 25 septembre 2026

Le Président du CCAS

Thierry MARAIS

REÇU EN PREFECTURE

le 01/10/2026

Application agréée E-legalite.com

99_DE-091-269103115-20260925-DEL2026_08-